

Document:-
A/CN.4/SR.580

Compte rendu analytique de la 580e séance

sujet:
<plusiers des sujets>

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1961, vol. I

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DE LA TREIZIÈME SESSION

Tenue à Genève, du 1^{er} mai au 7 juillet 1961

580^e SEANCE

Lundi 1^{er} mai 1961, à 15 heures

Président : M. Luis PADILLA NERVO

puis : M. Grigory I. TOUNKINE

Ouverture de la session

1. Le **PRESIDENT** déclare ouverte la treizième session de la Commission du Droit international.

Hommage à la mémoire de M. Georges Scelle

2. Le **PRESIDENT** déclare que la Commission a été cruellement éprouvée par la mort de M. Georges Scelle, son éminent membre français.

Les membres de la Commission observent une minute de silence en hommage à la mémoire de Georges Scelle.

Nominations à des sièges devenus vacants
(Article 11 du Statut)
(A/CN.4/135 et Add.1)

[Point 1 de l'ordre du jour]

3. Le **PRESIDENT** déclare qu'il a reçu des communications dans lesquelles Sir Gerald Fitzmaurice et M. Yokota lui font part de leur démission.

4. Dans sa lettre, qui date du 6 décembre 1960, Sir Gerald Fitzmaurice déclarait que sa récente élection à la Cour internationale de Justice le plaçait, à son grand regret, dans l'obligation de se démettre. L'importance du rôle joué par la Commission dans le développement du droit international est devenue une évidence que les événements récents ont encore confirmée. Ainsi la Commission a considérablement contribué au maintien de la paix et de la sécurité, qui ne peuvent exister que sur la base d'un ensemble bien construit de règles juridiques internationales reconnues et respectées par tous les Etats. La Commission est un rouage indispensable de l'Organisation des Nations Unies; elle s'est toujours efforcée de travailler dans un esprit scientifique, ce qui est tout à son crédit, et bien que leurs conceptions soient diverses parce qu'elles se sont formées dans des climats nationaux différents, ses

membres ont toujours fait en sorte que la Commission n'en soit pas gênée notablement dans ses travaux.

5. Dans sa lettre, Sir Gerald rendait hommage au travail effectué par le secrétariat de la Commission et en particulier par son Secrétaire, M. Liang.

6. Dans sa lettre, datée du 1^{er} avril 1961, M. Yokota faisait part de sa démission en raison des obligations de la charge de Président de la Cour suprême du Japon, qui vient de lui être confiée. Il remerciait le Président et les membres de la Commission pour le concours qu'ils lui ont prêté dans les fonctions de Vice-Président qu'il a occupées durant la douzième session.

7. Le **PRESIDENT** déclare que des copies des deux lettres de démission seront remises aux membres de la Commission¹. Dans ses réponses, il a félicité Sir Gerald Fitzmaurice et M. Yokota de leur élection à de hautes fonctions et leur a fait part des regrets que causera leur absence.

8. M. LIANG, Secrétaire de la Commission, lit un télégramme du 28 avril 1961, dans lequel M. Jiménez de Aréchaga fait savoir qu'il arrivera à Genève le 15 mai 1961; une lettre datée du 21 avril 1961, dans laquelle M. Hsu exprime le regret de ne pas pouvoir participer aux premières séances de la session; et une lettre du 27 avril 1961, dans laquelle M. García Amador annonce qu'il arrivera à Genève dans trois ou quatre semaines.

Election des membres du Bureau

9. Le **PRESIDENT** invite les membres de la Commission à présenter des candidatures pour la présidence.

10. M. VERDROSS propose d'élire M. Tounkine, dont tous les membres connaissent les précieux services qu'il a rendus à la Commission et qui est éminemment qualifié pour remplir ces fonctions.

11. M. AGO appuie cette proposition.

12. M. SANDSTRÖM, M. AMADO, M. PAL, M. MARTINE-DAFTARY, M. ŽOUREK, M. BARTOŠ et M. YASSEEN appuient la proposition.

13. Le **PRESIDENT**, prenant la parole en sa qualité de membre de la Commission, appuie également la proposition.

A l'unanimité, M. Tounkine est élu Président; il prend place au fauteuil présidentiel.

¹ Ultérieurement publiées sous la cote A/CONF.4/135/Add.1.

14. Le **PRESIDENT** remercie les membres de la Commission de l'avoir élu; il ajoute que c'est un grand honneur pour lui de succéder à un diplomate et juriste aussi distingué que M. Padilla Nervo. Il exprime l'espoir que la Commission sera animée de l'esprit de coopération et du désir sincère de contribuer au maintien de la paix internationale et au développement des relations amicales entre les nations.

15. Il invite les membres à présenter des candidatures à la première vice-présidence.

16. M. AMADO propose M. Ago, le distingué professeur à l'Université de Rome, que ses capacités et son expérience désignent pour ce poste.

17. M. BARTOŠ, M. VERDROSS, M. PAL, M. YASSEEN et M. MATINE-DAFTARY appuient la proposition.

A l'unanimité, M. Ago est élu premier Vice-Président.

18. Le **PRESIDENT** invite les membres à présenter des candidatures pour la deuxième vice-présidence.

19. M. ŽOUREK propose d'élire M. Jiménez de Aréchaga, le distingué juriste latino-américain, qui a déjà apporté une précieuse contribution aux travaux de la Commission bien qu'il en soit membre depuis peu de temps seulement.

A l'unanimité, M. Jiménez de Aréchaga est élu deuxième Vice-Président.

20. Le **PRESIDENT** invite les membres à présenter des candidatures aux fonctions de Rapporteur.

21. M. VERDROSS propose M. Matine-Daftary, l'éminent professeur de droit international à l'Université de Téhéran.

22. M. AMADO appuie la proposition.

23. M. PAL, M. BARTOŠ, M. AGO et M. PADILLA NERVO appuient la proposition.

A l'unanimité, M. Matine-Daftary est élu Rapporteur.

La séance est levée à 16 heures.

581^e SEANCE

Mardi 2 mai 1961, à 10 heures

Président : M. Grigory I. TOUNKINE

Résolutions concernant particulièrement la Commission, adoptées par la Conférence des Nations Unies sur les relations et immunités diplomatiques

(A/CN.4/L.94)

1. Le **PRESIDENT** annonce que la Conférence des Nations Unies sur les relations et immunités diplomatiques, qui s'est réunie récemment à Vienne, a adopté deux projets de résolution présentant un intérêt particulier pour la Commission (texte dans le document A/CN.4/L.94).

Le premier projet rend hommage au travail de la Commission sur lequel se sont basés les débats de la Conférence. Le second a trait à la question des missions spéciales, que l'Assemblée générale avait soumise à la Conférence aux termes de sa résolution 1504 (XV), et recommande de renvoyer cette question à la Commission pour qu'elle en poursuive l'étude.

2. M. AGO, appuyé par M. MATINE-DAFTARY, propose que la Commission exprime ses remerciements à M. Verdross pour la manière remarquable dont il a présidé la Conférence de Vienne. C'est en grande partie à lui qu'est due la réussite de la Conférence.

3. Le **PRESIDENT** exprime la conviction que tous les membres de la Commission désirent se joindre à l'hommage rendu à M. Verdross.

4. M. VERDROSS remercie les membres de la Commission de leurs propos élogieux.

Adoption de l'ordre du jour

(A/CN.4/133)

5. Le **PRESIDENT** invite les membres à présenter leurs observations sur l'ordre du jour provisoire (A/CN.4/133).

6. M. AGO, appuyé par M. MATINE-DAFTARY, propose que la Commission adopte provisoirement son ordre du jour, en se réservant de le réviser selon le déroulement de la session. La présente session est la dernière que la Commission tienne dans sa composition actuelle et il n'est guère indiqué qu'elle entreprenne l'étude de nouvelles questions, qui devraient être ensuite reprises par une Commission dont les membres seraient peut-être différents. La tâche essentielle de la Commission à la présente session consiste évidemment à achever les travaux sur les relations et immunités consulaires; quant aux autres points figurant à l'ordre du jour provisoire, on ne pourra guère leur accorder qu'une discussion générale.

7. Le **PRESIDENT** rappelle qu'à sa douzième session (571^e séance, par. 4), la Commission a décidé d'achever à sa treizième session son projet sur les relations et immunités consulaires et d'aborder ensuite l'examen de la question de la responsabilité des Etats. Elle pourrait suivre la procédure suggérée par M. Ago en tenant compte de cette décision.

Il en est ainsi décidé.

Nominations à des sièges devenus vacants

(Article 11 du Statut)

(A/CN.4/135) (fin)

[Point 1 de l'ordre du jour]

8. Le **PRESIDENT** propose que la Commission examine la question inscrite au point 1 de l'ordre du jour en séance privée.

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 10 h. 30 pour une discussion à huis clos et est reprise à 11 h. 40.

9. Le **PRESIDENT** annonce que la Commission a élu Sir Humphrey Waldock au siège devenu vacant par suite